


# SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2026-2027

## RAPPORT FAIT AU NOM DE

## LA COMMISSION DES FINANCES ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

## PORTANT

# CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES INITIALE (PLFI) POUR L'ANNÉE 2027

**PAR**

M.MADY DANFAKHA
RAPPORTEUR GÉNÉRAL

**Monsieur le Président,**

**Messieurs les Ministres,**

**Chers Collègues,**

La Commission des Finances et du Contrôle budgétaire s'est réunie le samedi 7 novembre 2026, sous la présidence de Monsieur Alphonse Mané SAMBOU, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner les considérations générales relatives au Projet de Loi de Finances initiale pour l'année 2027, les Recettes, la Dette publique et les Projets de budget des Pouvoirs publics.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Cheikh DIBA, Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan, Bacary SARR, Ministre de la Communication et des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement, Bassirou SARR, Ministre auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan, chargé du Budget et Allé Nar DIOP, Ministre auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan, chargé de l'Économie, du Plan et de la Coopération, assistés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, le Président a, au nom de la Commission, d'abord souhaité la bienvenue aux membres du Gouvernement ainsi qu'à leurs collaborateurs avant d'inviter le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan à prononcer son exposé introductif.

À l'entame de son propos, le Ministre a indiqué que le projet de loi de finances initiale pour l'année 2027 constitue un budget de responsabilité, de rigueur et de redressement des finances publiques. Il a précisé que ce projet, qui s'inscrit dans la Vision Sénégal 2050, traduit la volonté du Gouvernement de concilier la consolidation budgétaire, la maîtrise de l'endettement, le soutien à l'activité économique et la protection des populations vulnérables. Le Ministre a axé son exposé autour de trois préoccupations majeures, à savoir les priorités de financement, les réorientations budgétaires et les résultats attendus pour les populations.

Abordant le contexte économique, le Ministre a relevé les incertitudes internationales, liées notamment aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient, à la hausse des prix de l'énergie et au durcissement des conditions de financement.

Sur le plan national, il a rappelé que la croissance économique, estimée à 6,75% en 2025, avait été principalement portée par l'exploitation des hydrocarbures et les performances agricoles, tandis que la croissance hors hydrocarbures s'établissait à 2,2%. Le Ministre a toutefois précisé que les prévisions de croissance étaient ramenées à 2,7% en 2026 et à 1,5% en 2027, traduisant, selon lui, une approche prudente et réaliste.

Il a, au demeurant, fait état d'un accord technique conclu entre notre pays et le Fonds monétaire international (FMI), le 1er septembre 2026, ouvrant la voie à un programme triennal 2026-2029 d'un montant de 2,2 milliards de dollars, soit environ 1 243 milliards de FCFA, accompagné d'un plan de traitement de la dette destiné à réaménager le profil des remboursements et à alléger progressivement la charge des intérêts.

S'agissant des grands équilibres budgétaires, le Ministre a indiqué que le PLFI pour 2027 prévoit des recettes du budget général de 5 653,9 milliards de FCFA, pour des dépenses de 7 005,6 milliards de FCFA, faisant ressortir un déficit de 1 351,7 milliards de FCFA, soit 4,7% du PIB. Comparativement au scénario présenté dans le projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2026 rejeté par l'Assemblée nationale, qui prévoyait un déficit de 7,6% du PIB, les dépenses diminueraient de 246,3 milliards de FCFA, tandis que les recettes progresseraient de 137,2 milliards de FCFA. Le déficit primaire serait ramené de 450 milliards de FCFA en 2026 à 47,7 milliards de FCFA pour 2027, soit 0,2% du PIB. Parallèlement, le déficit primaire hors hydrocarbures passerait de 2,8% à 1,5% du PIB. Il a présenté cette évolution comme une étape importante dans la consolidation budgétaire, la réduction du recours à l'endettement et la restauration progressive des marges de manœuvre financières de l'État.

Revenant sur les préoccupations soulevées lors de l'examen en Commission portant sur les références au PLFR pour 2026 rejeté par l'Assemblée nationale, qui, de fait, entraîne une tare « congénitale » au PLFI 2027, le Ministre a soutenu que les comparaisons avec les documents budgétaires ne remettaient pas en cause la validité du projet de loi de finances initiale pour 2027, ne justifiant pas son retrait. Les hypothèses traduisent des réalités économiques indépendantes de la LFR : elles sont reprises dans le DPBEP, actualisé entre juin et octobre. La référence à la LFR tient au fait qu'elle était le premier document à les avoir actées. Même après le rejet du PLFR, ces réalités demeurent.

Il a ajouté qu'après l'adoption du PLFR au Conseil des ministres, sur une hypothèse de baril à 90 dollars, le protocole conclu entre l'Iran et les États-Unis a fait chuter le cours du baril à 70 dollars. Le Gouvernement a suspendu la transmission pendant

la durée de ce protocole (60 jours), jugeant imprudent de retenir une hypothèse de prix dans ce contexte.

De plus, les chiffres concernés ne figuraient ni dans les dispositions soumises au vote ni dans l'article 12 relatif à l'équilibre budgétaire et financier. Il a rappelé que les votes parlementaires portent notamment sur l'évaluation des recettes, les crédits du budget général par programme et par dotation, ainsi que sur les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Il a par ailleurs indiqué que le Gouvernement avait introduit des errata, afin de corriger les références résiduelles à la LFR 2026. Il a également précisé que l'erratum ne modifie pas les équilibres budgétaires : il vise uniquement à modifier les bases de comparaison figurant dans le PLFI 2027.

Concernant les **priorités sectorielles**, le Ministre a souligné que les arbitrages budgétaires privilégient la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, les infrastructures de transport, la souveraineté alimentaire et la protection sociale. Dans le domaine sanitaire, il a annoncé la programmation de la construction de cinq grands hôpitaux, l'extension de la couverture sanitaire universelle et le renforcement de la souveraineté pharmaceutique. Pour l'eau et l'assainissement, il a évoqué la poursuite du Grand Transfert d'Eau sur 270 kilomètres, l'assainissement de Touba et les programmes de prévention des inondations. En matière d'éducation, il a informé de la programmation de la construction de douze lycées Nation-Armée pour la Qualité et l'Équité (LYNAQE), de 15 000 salles de classe connectées ainsi que la poursuite des travaux des universités de Matam, du Sénégal oriental et du Sine-Saloum. Au titre des infrastructures, il a évoqué notamment le second pont de Ziguinchor, le pont de Rosso, la réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar-Tambacounda et les programmes de désenclavement du Dandé Maayo et de la Boucle du Fouladou.

Dans le domaine de la **souveraineté alimentaire**, le Ministre a annoncé le financement de contrats-programmes pour les principales filières agricoles et d'élevage, notamment le riz, la pomme de terre, l'oignon, l'élevage et le lait, la création de 100 coopératives agricoles communautaires et l'aménagement de 320 000 hectares hydro-agricoles à l'horizon 2029.

Sur le **plan social**, il est revenu sur le relèvement de l'enveloppe des bourses de sécurité familiale à 140 milliards de FCFA en 2027, soit le double des 70 milliards envisagés dans le PLFR 2026 rejeté et le quadruple des 35 milliards de FCFA inscrits dans la LFI 2026, au bénéfice de 1 000 649 ménages vulnérables. Ces

orientations viseraient, selon lui, à améliorer les conditions de vie des populations tout en renforçant les capacités productives nationales.

En matière de **mobilisation des ressources**, le Ministre a indiqué une progression prévisionnelle de 5,8% des recettes intérieures hors hydrocarbures. Il a, à cet effet, présenté les principales réformes fiscales et douanières envisagées, notamment l'entrée en vigueur du nouveau Code général des impôts et du Code des douanes, la réforme de la fiscalité foncière et immobilière, l'audit des grands contribuables, la taxation des services numériques fournis par des entreprises étrangères, la réduction ciblée des dépenses fiscales, la mise en place du marquage fiscal sur cinq catégories de produits, la simplification de la taxation du secteur informel et des particuliers, ainsi que la généralisation de la facturation électronique et la digitalisation des procédures fiscales et douanières. Il a également annoncé l'adoption, au plus tard en octobre 2027, d'une nouvelle Stratégie de recettes à moyen terme, destinée à renforcer durablement la mobilisation des ressources propres et à améliorer l'équité du système fiscal.

Au titre de la maîtrise des **dépenses publiques**, le Ministre a évoqué la réduction des charges de fonctionnement, la maîtrise de la masse salariale, le recrutement ciblé dans les secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation et les forces de défense et de sécurité, ainsi que la rationalisation des agences et organismes publics. Il a aussi insisté sur la nécessité de privilégier les projets d'investissement suffisamment maturés, les financements concessionnels et les partenariats public-privé présentant une réelle valeur ajoutée, tout en tenant compte des risques budgétaires associés.

Dans le même ordre d'idées, le Ministre a particulièrement insisté sur la réforme des subventions énergétiques, destinée à améliorer leur ciblage et à ramener leur coût à 1% du PIB d'ici 2029. Il a précisé que les petites bouteilles de gaz butane seraient préservées et qu'un tarif social de l'électricité protégerait les petits consommateurs et les petits professionnels. Selon lui, les dispositifs de protection devraient être mis en place avant ou concomitamment aux ajustements tarifaires, les économies réalisées devant notamment contribuer au financement des filets sociaux et aux Bourses de sécurité familiale.

S'agissant du soutien au **secteur privé**, il a annoncé l'inscription d'une enveloppe de 480 milliards de FCFA pour 2027 destinée au règlement des arriérés dus aux entreprises, portant le montant cumulé des apurements annoncés sur la période 2025-2027 à 1 280 milliards de FCFA. Il a souligné que cette mesure vise à améliorer la trésorerie des entreprises, préserver les emplois, faciliter l'accès au financement bancaire et relancer l'investissement privé. Il a également indiqué que

les paiements seraient effectués selon des critères objectifs et transparents, tout en réaffirmant l'engagement du Gouvernement à prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés.

Concernant le secteur parapublic, le Ministre a présenté une réforme reposant sur la généralisation des contrats de performance, l'amélioration de l'information financière et la restructuration des entreprises publiques en difficulté comme la SONACOS, la SODEFITEX, la SAED, la SODAGRI et Air Sénégal, dont la restructuration devrait permettre de réduire la dépendance aux subventions publiques. À cet effet, un fonds de restructuration des entreprises en difficulté, doté de 22 milliards de FCFA est créé dans le PLFI sous forme de compte spécial du Trésor, afin de soutenir le redressement des entreprises concernées.

En matière de gouvernance financière, le Ministre a fait état de la création de la Direction générale des Financements et de la Dette ainsi que de l'intégration des dépenses financées sur ressources extérieures dans le système de gestion budgétaire SYSBUDGEP. Il a indiqué que ces mesures visent à garantir la traçabilité des prêts et dons et à prévenir toute exécution de dépenses en dehors du circuit budgétaire. Il a également précisé que les transferts au profit des services non personnalisés de l'État étaient supprimés et que ces services ne pourraient plus exécuter leurs dépenses à travers des comptes de dépôt. Il a toutefois apporté des clarifications sur l'annexe XIII, désormais consacrée aux transferts au profit de tiers. Cette annexe recense les opérations pour lesquelles la phase administrative de la dépense est assurée par les services non personnalisés de l'État.

Abordant les dotations des institutions constitutionnelles, le Ministre a présenté les principales évolutions budgétaires prévues pour 2027. Le budget de la Présidence de la République s'établirait à 223,86 milliards de FCFA, en hausse de 9,44%, principalement sous l'effet de l'augmentation du Fonds intergénérationnel, dont la dotation passerait de 7,6 milliards à 39,7 milliards de FCFA, et du transfert de certaines charges administratives. Il a toutefois précisé que, hors comptes spéciaux du Trésor, le budget de la Présidence enregistrerait une diminution de 6,52%. La dotation de la Primature atteindrait 32,37 milliards de FCFA, en progression de 9,58%, notamment en raison de la prise en charge de nouveaux projets dans les domaines de la santé, de la protection sociale et des infrastructures WAQF.

S'agissant de l'Assemblée nationale, il a indiqué que sa dotation budgétaire serait ramenée à 21,11 milliards de FCFA, contre 22,30 milliards de FCFA en 2026, soit une baisse de 1,19 milliard de FCFA correspondant à 5,33%, imputée à la réduction généralisée des dépenses du budget général. Quant au Conseil constitutionnel, son budget progresserait de 10,59% pour atteindre 1,50 milliard de FCFA,

principalement en raison de l'augmentation des dépenses de personnel et de la prise en charge des élections prévues en 2027. En revanche, les budgets de la Cour suprême et de la Cour des comptes diminueraient respectivement de 1,64% et de 2,81%, pour s'établir à 4,69 milliards de FCFA et 13,07 milliards de FCFA, essentiellement sous l'effet de la réduction des dépenses de personnel.

Concluant son intervention, le Ministre a réaffirmé l'engagement du Gouvernement en faveur de la sincérité, de la transparence et de la discipline budgétaires. Il a ainsi soutenu que le PLFI pour 2027 constitue un instrument de restauration de la confiance, de maîtrise de l'endettement et de réorientation des ressources publiques vers les besoins prioritaires des populations. Enfin, il a invité les députés à examiner favorablement ce texte et à lui accorder leur confiance, estimant que son adoption contribuerait au redressement des finances publiques, à la relance de l'économie nationale et à la construction d'un développement plus juste et solidaire.

À la suite de la présentation du Ministre, les Commissaires ont formulé diverses observations, interrogations et recommandations portant notamment sur la sincérité des prévisions budgétaires, la cohérence des documents soumis à l'Assemblée nationale, les perspectives de financement de l'économie, la soutenabilité de la dette publique, la rationalisation des structures et fonds publics ainsi que les priorités économiques et sociales retenues pour l'exercice 2027.

Les discussions ont fait ressortir des appréciations divergentes sur le projet de budget. Certains Commissaires ont en effet salué les orientations proposées par le Gouvernement et exprimé leur disposition à soutenir son adoption. D'autres, en revanche, ont relevé sur ce texte des insuffisances qu'ils considèrent susceptibles de compromettre sa sincérité et sa cohérence, ainsi que les conditions de son examen par l'Assemblée nationale.

Sur la sincérité budgétaire et la cohérence des documents financiers, plusieurs Commissaires ont exprimé de sérieuses préoccupations concernant les discordances relevées entre le PLFI pour 2027, le Rapport économique et financier (REF), le document relatif aux voies et moyens ainsi que les autres annexes budgétaires. Ils ont notamment souligné des incohérences portant sur les prévisions de croissance, les recettes fiscales, les transferts courants, les investissements financés sur ressources internes, le déficit budgétaire et le montant total des recettes. À cet égard, ils ont évoqué, entre autres, les différences constatées sur le déficit budgétaire qui affiche un montant de 1 351,7 milliards de F CFA dans le PLFI 2027 et des montants de 1 351 milliards et 1 341 milliards de FCFA dans les autres documents annexes, ainsi que des écarts entre les prévisions figurant dans les différents documents budgétaires.

Ces Commissaires ont également interrogé les Ministres sur les différences constatées sur le taux des prévisions de croissance de 2,4% mentionné dans les documents budgétaires et celui de 1,5% annoncé au cours de sa présentation orale. Ils ont estimé que l'absence d'explications suffisantes concernant de telles divergences risque de nuire à la lisibilité du cadrage macroéconomique et fausser l'appréciation de l'équilibre budgétaire. Ils ont, en conséquence, demandé l'harmonisation des données et la transmission de documents rectifiés.

Invoquant le Rapport économique et financier, des Commissaires ont considéré que ce document, élaboré par les services techniques compétents, constitue un instrument essentiel d'appréciation des hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le PLFI. Ils ont ainsi soutenu que les incohérences relevées ne sauraient être réduites à de simples erreurs matérielles sans impact sur l'analyse parlementaire.

D'autres Commissaires ont, en revanche, salué les efforts annoncés pour ramener le déficit budgétaire de 7,6% à 4,7% du PIB, soit une réduction de 2,9 points de pourcentage, estimant que cette orientation traduit une volonté de consolidation des finances publiques.

Par ailleurs, l'articulation entre le PLFI pour 2027 et le PLFR de 2026, invalidé par l'Assemblée nationale, a occupé une place importante dans les débats. En effet, des Commissaires ont souligné que plusieurs prévisions et données du PLFI 2027 reposeraient sur les ajustements envisagés dans un texte rectificatif non adopté, indiquant avoir relevé plus de 120 références à ce dernier dans les documents budgétaires transmis. Ils ont considéré que cette situation soulève dès lors de sérieuses interrogations quant à la cohérence de la programmation budgétaire et impose une actualisation des documents présentés.

À cet égard, ils ont demandé au Gouvernement de préciser les suites qu'il entend réserver au rejet du PLFR 2026, à savoir s'il envisage notamment de déposer un nouveau PLFR ou de recourir à des décrets d'avance qui feront ultérieurement l'objet d'une régularisation.

Des Commissaires ont, dans le même ordre d'idées, estimé que le rejet du PLFR 2026 soulevait un problème de fond puisque les hypothèses de ce texte dépourvu de valeur juridique continueraient de servir de référence économique à l'élaboration du PLFI 2027. Ils ont, à cet égard, demandé au Gouvernement de clarifier cette situation en précisant les bases actuelles, tant juridiques qu'économiques, sur lesquelles repose la programmation pour 2027.

Certains Commissaires ont également déploré le dépôt tardif du PLFR 2026, estimant qu'une transmission plus précoce aurait permis d'organiser un examen

approfondi des ajustements budgétaires et de prévenir les difficultés rencontrées lors de la préparation du PLFI 2027. Ils ont souligné que les échanges avec les partenaires techniques et financiers, notamment le FMI, avaient été pris en compte par l'Assemblée nationale, qui avait manifesté sa volonté d'accompagner les efforts du Gouvernement visant à éviter une restructuration de la dette.

Concernant la démarche de dialogue entreprise par la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire auprès du Gouvernement, les appréciations ont été divergentes. Si certains Commissaires ont estimé que le Bureau de la Commission disposait des prérogatives nécessaires pour attirer l'attention du Gouvernement sur les difficultés constatées, d'autres ont en revanche considéré qu'une telle démarche qui engage ladite Commission devait faire l'objet d'une consultation préalable de ses membres. Il a néanmoins été précisé que la correspondance adressée au Gouvernement visait principalement à favoriser le dialogue et à permettre la correction des insuffisances relevées, sans nécessairement imposer le retrait du PLFI pour 2027.

Des Commissaires ont, de surcroît, déploré l'absence ou la transmission tardive de certains documents nécessaires à l'examen du PLFI, notamment les annexes prévues à l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Ils ont estimé que ces manquements limitaient la capacité du Parlement à apprécier convenablement les prévisions et les orientations budgétaires.

Vos Commissaires ont vivement insisté sur la nécessité de communiquer le rapport trimestriel d'exécution budgétaire à la fin de septembre 2026, afin de disposer de données actualisées sur la mobilisation des recettes, l'exécution des dépenses et la situation du déficit. Selon eux, le défaut de transmission de ce document conduit les députés à examiner de nouvelles prévisions sans disposer d'informations suffisamment précises sur l'exécution du budget en cours.

En ce qui concerne le dépôt des projets de loi de règlement (PLR) sur le Bureau de l'Assemblée nationale, des Commissaires ont rappelé l'obligation de se conformer aux dispositions de l'article 62 de la LOLF. Ils ont ainsi demandé la communication du PLR relatif à l'exercice 2025 et les autres projets afférents aux exercices antérieurs non encore examinés. Tout en prenant acte de la contribution de la Cour des comptes à la production des documents nécessaires à l'examen de ces PLR, ils ont souligné que la connaissance de l'exécution réelle des budgets est essentielle à l'effectivité du contrôle parlementaire.

Les Commissaires ont porté une attention particulière à la soutenabilité de la dette publique et aux perspectives de financement de l'État, en interpelant les Ministres

sur les modalités de prise en charge de la dette bancaire identifiée dans le cadre des travaux d'audit des finances publiques, notamment ceux du Cabinet Forvis Mazars. Ils ont aussi demandé des éclaircissements sur son inscription dans le service prévisionnel de la dette, avec une distinction précise entre les montants en principal, les intérêts et les commissions.

D'autres ont souhaité connaître les objectifs poursuivis par le Gouvernement dans le cadre de ses négociations avec le FMI, notamment les engagements envisagés ainsi que les conditions dans lesquelles un nouveau programme pourrait être conclu. Ils ont particulièrement insisté sur la nécessité de préserver la soutenabilité des finances publiques sans recourir à une restructuration de la dette.

À cet égard, certains Commissaires ont estimé que la stratégie présentée semblait davantage reposer sur le refinancement des échéances que sur une véritable trajectoire de réduction de l'endettement. Ils ont en conséquence demandé des informations complémentaires sur les perspectives d'évolution du service de la dette, les besoins de financement et les mesures destinées à renforcer la crédibilité de la trajectoire budgétaire.

Ils ont également sollicité la communication des documents relatifs aux négociations avec le FMI, notamment le mémorandum économique et financier, afin de permettre à l'Assemblée nationale d'apprécier les engagements envisagés et leurs impacts budgétaires et sociaux.

Par ailleurs, plusieurs Commissaires ont évoqué les irrégularités relevées par les rapports de la Cour des comptes, de l'Inspection générale des Finances et du Cabinet Forvis Mazars sur la situation de nos finances publiques. Ils se sont également informés sur les mesures de régularisation entreprises, les procédures éventuellement engagées et les suites judiciaires réservées aux faits susceptibles de constituer des infractions financières. Certains ont, à ce propos, mis en cause la responsabilité des gestionnaires de l'époque dans la dégradation de la situation des finances publiques et l'accumulation d'engagements financiers irréguliers.

Par ailleurs, la rationalisation des dépenses à travers notamment la restructuration de certains organismes publics a préoccupé vos Commissaires qui ont relevé la coexistence de nombreux mécanismes de financement et d'appui économique, notamment le FONGIP, le FONSIS, la DER/FJ, WE! Fund, Widu Sénégal et le FINAS. Ils ont ainsi estimé que la création annoncée d'un nouveau fonds de restructuration des entreprises en difficulté, doté de 22 milliards de FCFA, sous forme d'un compte spécial du Trésor, méritait des justifications complémentaires au regard des engagements du Gouvernement en matière de rationalisation.

Ils se sont interrogés sur les raisons pour lesquelles les dispositifs existants ne pourraient pas permettre d'atteindre les objectifs assignés au nouveau fonds, tout en demandant des précisions sur les différents mécanismes de financement existants, notamment leurs missions respectives, leurs ressources, leurs résultats et les éventuels chevauchements de compétences entre eux.

Dans le même ordre d'idées, les Commissaires ont interrogé les Ministres sur l'état d'avancement du programme de rationalisation des agences publiques, dont les économies attendues ont été estimées à plus de 50 milliards de FCFA. Ils ont souhaité davantage de précisions sur le nombre de structures effectivement concernées, les mesures déjà prises, le calendrier de mise en œuvre et les gains budgétaires attendus pour l'exercice 2027.

Ils ont, en sus, souhaité obtenir des éclaircissements sur l'évolution des crédits affectés aux fonds spéciaux, notamment celui de la Primature. Relevant des variations importantes sur ces crédits entre plusieurs exercices, ils ont demandé les raisons de ces évolutions ainsi que les modalités de présentation des crédits concernés dans les documents budgétaires.

Dans un autre registre, des Commissaires ont exprimé leurs inquiétudes concernant les hypothèses retenues pour les prix internationaux du pétrole et leurs conséquences sur les subventions énergétiques. Ils ont notamment relevé que les dispositions du projet de budget reposaient sur une hypothèse de prix du baril de 78 USD, alors que des cours compris entre 97 et 98 USD ont été évoqués au cours des échanges oraux. Au regard de l'enveloppe de subventions énergétiques annoncée à 477 milliards de FCFA, ils ont demandé au Gouvernement d'indiquer les mesures envisagées en cas de maintien des prix internationaux à des niveaux supérieurs aux prévisions.

Ils ont particulièrement souhaité savoir si les éventuels surcoûts seraient supportés par le budget de l'État ou répercutés sur les consommateurs, appelant l'attention sur les conséquences négatives que cette seconde option pourrait avoir sur le pouvoir d'achat des ménages.

Les Commissaires ont également interrogé les Ministres sur l'utilisation des mécanismes de précaution, de stabilisation et de sécurisation des approvisionnements énergétiques. Ils ont ainsi demandé des précisions sur les ressources mobilisées, les dépenses engagées et l'efficacité de ces dispositifs dans l'atténuation des conséquences des crises internationales, notamment celles liées aux conflits en Ukraine et au Moyen-Orient.

Vos Commissaires ont estimé que l'anticipation des chocs externes devait constituer une composante essentielle de la politique budgétaire et que les mécanismes institués à cet effet devaient faire l'objet d'une évaluation régulière.

En outre, les orientations sociales du PLFI ont donné lieu à des appréciations contrastées. Certains Commissaires ont salué le doublement de l'enveloppe consacrée aux bourses de sécurité familiale, portée à 140 milliards de FCFA, considérant qu'il s'agit d'une mesure importante de renforcement de la protection des ménages vulnérables.

D'autres ont demandé des éclaircissements sur les modalités de financement de cette enveloppe, notamment la part provenant des ressources internes, des financements extérieurs ou de l'endettement. Ils ont également souhaité connaître les conditions financières des emprunts éventuellement mobilisés.

Des Commissaires sont revenus plus précisément sur le financement des bourses de sécurité familiale en 2026. Ils ont rappelé que 35 milliards de FCFA avaient été inscrits en loi de finances initiale, tandis que le PLFR rejeté prévoyait de porter l'enveloppe à 70 milliards de FCFA, en recourant notamment à un mécanisme de financement désigné sous l'appellation « CERP : Projet de Réponse aux Urgences Contingentes de la Banque mondiale ». Ils ont demandé sur quelle base juridique et budgétaire le Gouvernement pourrait maintenir ce niveau de dépenses à la suite du rejet de la LFR, et par quel mécanisme les ressources complémentaires seraient mobilisées. Évoquant 22 milliards de FCFA disponibles et un besoin complémentaire qu'ils ont chiffré à 48,98 milliards de FCFA, ils ont sollicité une ventilation précise des ressources, des décaissements et des autorisations correspondantes.

Plusieurs Commissaires ont, par ailleurs, estimé que le renforcement des filets sociaux ne devait pas s'effectuer au détriment des secteurs productifs et des investissements structurants. Ils ont regretté les réductions de crédits d'investissement envisagées et interrogé le Gouvernement sur les conséquences potentielles de cette option sur la croissance, l'emploi et le développement territorial.

Certains ont également considéré que le projet de budget 2027 ne comportait pas de mesures suffisamment ambitieuses pour lutter contre la cherté de la vie et préserver le pouvoir d'achat. Ils ont ainsi demandé un meilleur équilibre entre les dépenses de protection sociale, les investissements productifs et les politiques de soutien à l'activité économique.

Relativement aux priorités d'investissement public, certains Commissaires ont salué la poursuite des travaux de l'Université de Matam et de la route du Dandé Mayo, ainsi que les mesures annoncées pour l'apurement de la dette due au secteur privé. Ils ont estimé que ces initiatives contribueraient au développement territorial, à l'amélioration des infrastructures et au soutien de l'activité économique.

D'autres ont demandé des précisions sur les projets hospitaliers annoncés par le Gouvernement, en relevant que cinq hôpitaux avaient été évoqués dans les présentations ministérielles, alors que quatre sont identifiés dans les documents budgétaires examinés, pour des crédits de paiement d'un montant de 90 milliards de FCFA. Ils ont ainsi sollicité des éclaircissements sur la localisation du cinquième projet, son imputation budgétaire et sa correspondance éventuelle avec les projets précédemment inscrits dans le PLFR 2026.

En ce qui concerne l'électrification rurale, certains Commissaires ont particulièrement attiré l'attention du Gouvernement sur la situation de la commune de Sansamba, notamment du village de Sonkokounda, dans le département de Sédhiou, où l'accès à l'électricité demeure limité. Ils ont informé que certaines structures sanitaires ne disposaient pas d'électricité et demandé les mesures envisagées pour remédier à cette situation ainsi que le calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre.

Plusieurs Commissaires ont interrogé les représentants du Gouvernement sur l'état d'exécution du Plan de redressement économique et social (PRES), particulièrement en ce qui concerne la mobilisation des ressources endogènes et les mesures fiscales envisagées. Ils ont, à cet égard, relevé que certaines prévisions de mobilisation des recettes avaient été revues à la baisse et ont ainsi demandé une évaluation précise des résultats obtenus, des difficultés rencontrées et des mesures correctives envisagées.

Des Commissaires ont estimé que le PLFI 2027 mettait davantage en évidence les contraintes de réalisation du PRES qu'un plan d'action opérationnel permettant d'atteindre les objectifs initialement fixés.

Ils ont, à cet égard, rappelé la demande d'évaluation du PRES, récemment formulée par le Président de la République en Conseil des Ministres, et considéré que cet exercice aurait dû précéder l'adoption de nouvelles mesures fiscales.

Vos Commissaires ont notamment évoqué les modifications envisagées concernant la fiscalité applicable aux transactions et aux transferts d'argent, ainsi que la proposition d'instaurer une contribution de solidarité économique. Ils ont demandé au Gouvernement de préciser les résultats des dispositifs antérieurs, les raisons

justifiant leur modification et les effets attendus des nouvelles mesures sur les recettes publiques, les opérateurs économiques et les ménages.

Enfin, les Commissaires ont exprimé des positions divergentes quant aux conditions d'adoption du PLFI pour 2027.

En effet, certains ont réaffirmé leur soutien au projet, en mettant notamment en avant les efforts annoncés en matière de réduction du déficit, de renforcement de la protection sociale, de poursuite des infrastructures prioritaires et d'apurement des engagements envers le secteur privé.

D'autres, en revanche, ont estimé que les incohérences relevées dans les documents budgétaires, les incertitudes entourant les hypothèses macroéconomiques, les références persistantes du PLFR 2026 rejeté ainsi que l'insuffisance des informations sur l'exécution budgétaire ne leur permettaient pas, en l'état, de se prononcer favorablement sur le texte.

Ils ont tenu à préciser que leurs réserves ne traduisaient pas nécessairement une opposition politique de principe au projet, mais procédaient plutôt de préoccupations liées à la sincérité, à la cohérence et à la soutenabilité des prévisions budgétaires. À cet égard, ils ont réitéré leurs interrogations sur les conditions dans lesquelles l'examen du texte pouvait se poursuivre, au regard notamment des incohérences documentaires relevées et des clarifications qu'ils estimaient encore nécessaires.

En réaction aux préoccupations exprimées par les Commissaires, les Ministres ont apporté les arguments et précisions ci-après.

Les Ministres ont d'abord fait remarquer que le rapport économique et financier découle du cadrage macroéconomique 2026-2030 et ne peut diverger des hypothèses de la LFI 2027. Les écarts relevés entre certains taux de croissance tenaient notamment à l'emploi successif d'indicateurs distincts comme le PIB nominal, le PIB réel, la croissance hors hydrocarbures et la croissance hors agriculture. Le PIB nominal traduit la valeur de la production aux prix courants, tandis que le PIB réel neutralise les variations de prix. Ils ont reconnu que le passage insuffisamment explicité d'un indicateur à l'autre pouvait nuire à la lisibilité du REF, sans nécessairement traduire une erreur de calcul. Ils se sont engagés à en clarifier les références, les hypothèses et la présentation.

Concernant les références au PLFR pour 2026 dans les documents du PLFI 2027, ils ont distingué l'existence juridique du texte et les réalités économiques sous-jacentes. Le PLFR ayant été rejeté, il ne constitue pas une loi de finances en

vigueur. Toutefois, les moins-values de recettes, l'évolution des charges et les hypothèses macroéconomiques qui avaient motivé sa préparation ne disparaissent pas du seul fait de son invalidation. Les Ministres ont indiqué que ces hypothèses pouvaient donc éclairer le cadrage de 2027.

Ils ont présenté les errata comme un moyen usuel de corriger des erreurs matérielles, des données actualisées ou des références devenues inexactes, notamment à la suite des arbitrages intervenant jusqu'à une date proche du dépôt du projet. Ils ont précisé que le document relatif à la stratégie de dette à moyen terme avait été transmis tardivement et ont annoncé un retraitement du Rapport économique et financier destiné à mieux préciser les indicateurs et leurs bases de référence. Les Ministres ont renouvelé leur disponibilité pour remettre des versions actualisées et organiser des échanges spécifiques sur les recettes, les dépenses, le financement et le cadrage macroéconomique.

S'agissant de la demande de retrait du PLFI 2027, ils ont rappelé que le projet avait été déposé par décret et que le ministre chargé des Finances ne pouvait, selon leur analyse, en décider seul le retrait. Ils ont indiqué avoir pris note de la correspondance de la Commission et ont marqué leur disponibilité pour poursuivre les échanges dans les cadres institutionnels appropriés.

Les Ministres sont revenus sur l'équilibre budgétaire, le déficit et la trajectoire de consolidation, en soulignant que l'amélioration des finances publiques devait être appréciée dans une perspective pluriannuelle, tenant compte non seulement du déficit global, mais aussi de son financement et de ses effets sur l'endettement. Ils ont rappelé que l'objectif initial de déficit pour 2026 était de 5,4% du PIB et que le PLFR rejeté envisageait de le porter à 7,6%, en raison d'un choc économique combinant diminution des recettes et augmentation des besoins énergétiques. Ils ont insisté sur le fait que ce taux révisé correspondait au texte rectificatif non adopté et non à une autorisation budgétaire nouvelle.

Ils ont indiqué que le déficit primaire était estimé à environ 0,2% et présenté la maîtrise de ce solde, puis la constitution d'excédents primaires, comme des conditions de soutenabilité de la dette. Ils ont réaffirmé l'objectif de convergence progressive vers les critères de l'UEMOA à l'horizon 2030, en soulignant les risques que feraient peser sur cette trajectoire les dépenses reportées, l'accumulation des engagements et l'augmentation des besoins de trésorerie.

Les Ministres ont averti qu'un défaut volontaire de paiement pourrait détériorer la confiance des créanciers, restreindre l'accès aux marchés financiers et fragiliser le financement des politiques publiques. Ils ont insisté sur la nécessité de préserver les

engagements de l'État, d'optimiser les arbitrages budgétaires et de parvenir à un accord avec les partenaires financiers internationaux afin d'améliorer les conditions de mobilisation des ressources.

Concernant les différentes évaluations de la dette publique, les ministres ont rappelé la succession des travaux de l'Inspection générale des Finances (IGF), des conclusions du rapport d'audit de la Cour des Comptes et de l'inventaire du Cabinet Forvis Mazars. Selon leurs explications, l'audit de la Cour des Comptes du Rapport du Gouvernement produit par l'IGF avait été complété par un inventaire plus exhaustif du périmètre de la dette et des pièces justificatives, avant confrontation et consolidation des données par les services compétents et les partenaires concernés. Ils ont indiqué que les statistiques désormais publiées dans le Bulletin statistique de la dette publique devaient être désignées comme celles de la dette publique de l'État du Sénégal, et non comme une « dette Mazars ».

Les Ministres ont présenté le plan de traitement de la dette comme visant à restaurer sa soutenabilité, à sécuriser les financements de l'État, à préserver la stabilité du marché financier régional de l'UEMOA, tout en évitant de fragiliser les institutions financières africaines. Ils ont précisé que les titres de dette sénégalaise émis sur les marchés monétaires et financiers régionaux étaient exclus du périmètre de reprofilage envisagé.

Relativement aux suites judiciaires des rapports de contrôle, les Ministres ont déclaré ne pas avoir connaissance d'une liste nominative de personnes faisant l'objet de poursuites. Ils ont rappelé que de telles démarches relèvent des autorités légalement habilitées et indiqué ne pas pouvoir préciser, à ce stade, l'état d'éventuelles procédures.

Revenant sur les subventions énergétiques, le pétrole et les recettes d'hydrocarbures, les Ministres ont d'abord annoncé que les besoins de subventions énergétiques pour 2026 atteignaient environ 790 milliards de FCFA, contre 250 milliards de FCFA initialement inscrits en loi de finances, soit un écart de l'ordre de 540 milliards de FCFA. Ils ont reconnu que le rejet du PLFR compliquait la prise en charge budgétaire de ces besoins supplémentaires et qu'aucune solution définitive n'avait encore été arrêtée, les services techniques poursuivant leurs travaux.

Ils ont expliqué que le calendrier de transmission du PLFR avait été affecté par la volatilité des cours du pétrole, une hypothèse de 90 USD le baril ayant été suivie d'une baisse vers 70 dollars USD et l'accord de cessez-le-feu de 60 jours et de réouverture du détroit d'Ormuz conclu le 17 juin 2026 entre les USA et l'Iran. Pour

2027, ils ont indiqué que les projections étaient établies à partir de moyennes annuelles et d'anticipations de marché, plutôt que sur le cours observé à une date donnée.

Concernant le Fonds de stabilisation des recettes pétrolières et gazières, les Ministres ont rappelé le mécanisme prévu par la loi n° 2022-09 du 19 avril 2022 relative à la répartition et à la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures qui octroie un maximum de 90% des recettes d'hydrocarbures au budget général et un minimum 10% au fonds intergénérationnel, tandis que le fonds de stabilisation reçoit, dans les limites prévues, les recettes effectivement perçues au-delà des prévisions. Ils ont attribué la réduction de la dotation prévue pour 2027 à l'atteinte du plafond légal, les surplus étant alors reversés au budget général.

Ils ont aussi distingué ce dispositif du Fonds de Sécurisation des Importations de Produits pétroliers (FSIPP), dont les recettes parafiscales ont, selon leurs indications, été réintégrées au budget général depuis 2018. Ils ont souligné que ces recettes demeuraient très inférieures au coût des subventions énergétiques.

Abordant les mécanismes de protection des ménages vulnérables, particulièrement les Bourses de sécurité familiale, les Ministres ont rappelé qu'une enveloppe de 35 milliards de FCFA avait été prévue dans la LFI 2026, tandis que des besoins supérieurs avaient été évoqués dans le cadre du PLFR rejeté. Ils ont indiqué qu'un bilan de l'exécution effective et des possibilités de rattrapage devait être réalisé et ont rappelé la possibilité de recourir aux transferts et de virements de crédits dans les conditions prévues par la réglementation.

Pour 2027, ils ont fait état d'une prévision de 140 milliards de FCFA et ont précisé que, sur la base du principe de l'universalité budgétaire, notamment la règle de non-affectation, les dépenses autorisées sont financées par l'ensemble des ressources puisqu'il n'existe pas de lien direct entre une recette précise et une dépense spécifique.

S'agissant du ciblage, les Ministres ont indiqué que la sélection des bénéficiaires reposait sur le Registre national unique (RNU). Ils ont souligné que même s'il est possible qu'il y ait des erreurs d'inclusion ou d'exclusion, les travaux d'audit de certification et de mise à jour du registre ont été réalisés par l'ANSD qui est un organe indépendant et crédible.

Sur la mobilisation des recettes et les réformes fiscales et douanières, les Ministres ont indiqué que le Plan de redressement économique et social ferait l'objet d'une évaluation et que la Stratégie de recettes à moyen terme demeurait en cours de

finalisation. Ils ont annoncé des travaux de réforme du Code général des impôts et du Code des douanes, en lien avec le nouveau Code des investissements, pour élargir l'assiette, améliorer le contrôle et renforcer la coordination entre les administrations fiscale et douanière.

Poursuivant, ils ont évoqué la facturation électronique, introduite par la législation fiscale en 2025 et encore en développement, comme un instrument de traçabilité des transactions, de lutte contre la sous-déclaration et d'amélioration du recouvrement de la TVA et des impôts. Ils ont également présenté le marquage fiscal de produits soumis aux droits d'accises comme un moyen de limiter la fraude et de protéger les industries locales.

Concernant la taxation des jeux de hasard, ils ont rappelé le taux de 20% institué par la loi n° 2025-17 modifiant le Code général des Impôts sur les revenus des opérateurs de jeux et sur les gains des joueurs, et les risques de transfert de ces derniers vers des plateformes illégales. Ils ont fait état d'une étude économique concluant, selon les simulations présentées, à un taux optimal proche de 7,9%, les recettes pouvant commencer à diminuer au-delà de 11%. Ils ont indiqué qu'un arbitrage sur une fourchette de 8 à 11% était envisagé, en parallèle du renforcement de la lutte contre les opérateurs non autorisés. Ces taux ont été présentés comme des pistes d'ajustement, et non comme une réforme déjà adoptée.

S'agissant du mobile money, les Ministres ont distingué le suivi des transactions assuré par les outils de l'ARTP, notamment MONIX, des prérogatives fiscales de la DGID, tout en évoquant un approfondissement de leur coopération. Pour les téléphones importés, ils ont indiqué que le dispositif fondé sur l'identification IMEI, institué en 2025, disposait de textes d'application et d'une plateforme technique, mais nécessitait encore une phase pilote et une campagne d'information.

Concernant les revenus du domaine, ils ont rapproché une prévision de 36,2 milliards de FCFA pour 2026 de recettes annoncées à 55,5 milliards de FCFA à fin octobre 2026. Ils ont présenté la prévision de 53,4 milliards de FCFA pour 2027 comme prudente bien qu'elle soit inférieure aux recettes annoncées à fin octobre 2026. Ils ont précisé que les différences entre prévisions annuelles ne constituaient pas, à elles seules, des pertes effectives de recettes.

Relativement aux dépenses d'investissement public, les Ministres ont apporté des éclaircissements sur les projets de construction de cinq hôpitaux prévus à Bakel, Mbour, Ziguinchor, Kaolack et Saint-Louis. Ils ont indiqué que ces infrastructures sont inscrites en autorisations d'engagement pour des montants respectifs de 61 milliards, 91 milliards, 92 milliards, 94 milliards et 78 milliards de FCFA, soit une

enveloppe globale de 416 milliards de FCFA. Ils ont, à cet égard, précisé que le regroupement de ces projets au sein d'un même chapitre budgétaire avait pu entraîner certaines difficultés de lecture et que la référence à quatre hôpitaux dans certains documents budgétaires résultait d'une erreur de présentation. Ils ont néanmoins réaffirmé le maintien des cinq projets dans la programmation des investissements publics.

S'agissant du secteur de l'éducation, ils ont également confirmé la poursuite des projets LYNAQE, inscrits dans un programme portant sur un ensemble de 46 lycées et collèges.

Au sujet du Programme spécial de désenclavement, ils ont indiqué que sa reprise demeurait conditionnée à la conclusion d'un programme avec le Fonds monétaire international, préalable nécessaire au rétablissement de certains décaissements extérieurs. Ils ont reconnu les répercussions de la suspension sur les Collectivités territoriales, les populations et les entreprises de BTP déjà engagées financièrement.

Concernant l'accompagnement des Collectivités territoriales face à la revalorisation des salaires de leurs agents, les Ministres ont indiqué qu'une dotation supplémentaire de 1,5 milliard de FCFA avait été envisagée en leur faveur dans le PLFR rejeté. Les éléments de répartition avaient été transmis au ministère chargé des Collectivités territoriales, mais de nouvelles modalités de financement restaient à identifier après le rejet du texte.

Abordant la question du fonds de restructuration des entreprises en difficulté, les Ministres ont précisé que ce mécanisme, institué sous la forme d'un compte spécial du Trésor, vise à accompagner la restructuration financière et la recapitalisation d'entreprises confrontées à des difficultés susceptibles d'engendrer des risques budgétaires pour l'État. Doté d'une enveloppe prévisionnelle de 22 milliards de FCFA, ce fonds devrait notamment permettre de soutenir le redressement d'entreprises publiques ou à participation publique, à l'instar d'Air Sénégal. Ils ont, à cet égard, souligné que ce dispositif se distingue des mécanismes de financement et d'accompagnement économique existants, notamment le FONSIS, le FONGIP et la DER/FJ, en raison de sa vocation spécifique de restructuration et de redressement des entreprises en difficulté.

Ils ont précisé que la rationalisation générale des fonds et instruments de financement relevait d'un chantier distinct, engagé depuis 2021-2022 et poursuivi par une équipe dédiée appuyée par des experts, afin de mieux structurer les dispositifs et de réduire les chevauchements.

Sur la rationalisation des agences et organismes publics, les Ministres ont indiqué qu'un projet de réorganisation portant sur 19 entités était en cours de préparation. Ils ont précisé que cette réforme prévoyait notamment la fusion de sept structures et le repositionnement de dix autres, avec pour objectif de réduire les charges de fonctionnement et d'améliorer l'efficacité de l'action publique. Les économies budgétaires attendues de cette réorganisation sont estimées à 50 milliards de FCFA. Toutefois, ils ont souligné que ces gains potentiels ne seraient intégrés aux prévisions budgétaires qu'après l'adoption définitive des mesures de réorganisation correspondantes.

Abordant la modernisation des systèmes d'information et la digitalisation de la gestion des finances publiques, les Ministres ont indiqué que les réformes engagées visent à renforcer l'intégration, la fiabilité et la traçabilité des opérations financières de l'État. Ils ont précisé que cette démarche implique la digitalisation complète des procédures propres aux administrations des Douanes et des Impôts, tout en tenant compte de la spécificité de leurs missions respectives, sans pour autant leur imposer l'utilisation d'un logiciel unique. À cet égard, ils ont annoncé le déploiement, à partir de 2027, du module comptable du Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF), destiné à remplacer le logiciel actuellement utilisé par le Trésor, avant une intégration progressive de l'ensemble de la chaîne budgétaire et comptable.

S'agissant de la commande publique, les Ministres ont également fait état de la mise en place d'une plateforme commune à l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) et à la Direction centrale de la Commande publique (DCCP), destinée à assurer la dématérialisation des procédures, depuis la publication des avis jusqu'à la passation des marchés, y compris les opérations d'enchères. Ils ont souligné que cette réforme vise à renforcer la transparence, la traçabilité et la sécurisation des procédures de commande publique.

Concernant le dépôt des PLR, les Ministres ont rappelé que la LOLF prévoit leur transmission à l'Assemblée nationale au plus tard le 30 juin, accompagnés des documents requis, notamment ceux établis par la Cour des comptes. Ils ont indiqué que le PLR relatif à l'exercice 2023 avait déjà été transmis, tout en précisant que l'élaboration de celui afférent à l'exercice 2024 se heurtait à des difficultés liées aux travaux de vérification et de fiabilisation des statistiques des finances publiques.

À propos des rapports trimestriels d'exécution budgétaire, les Ministres ont rappelé les dispositions de l'article 70 de la LOLF relatives à l'information du Parlement sur l'exécution du budget. Ils ont précisé que le délai administratif retenu pour leur publication était de 45 jours suivant la clôture de chaque trimestre, situant ainsi au

15 novembre 2026 l'échéance de publication du rapport relatif au troisième trimestre, tout en promettant sa mise à disposition avant cette date. Ils ont, par ailleurs, précisé que les données et extraits d'exécution budgétaire déjà communiqués aux députés le 22 octobre 2026 apportaient des éléments d'informations utiles à ce stade, que le Rapport trimestriel d'exécution budgétaire devait compléter par une présentation consolidée couvrant notamment la mobilisation des recettes, de l'exécution des dépenses et de la situation budgétaire de l'État.

Relativement à l'évolution des crédits budgétaires de la Primature, les Ministres ont apporté des précisions sur les dotations de la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE). Ils ont rappelé qu'en 2026, une enveloppe de 900 millions de FCFA était inscrite au titre 4, répartie entre les subventions aux organismes privés, pour 300 millions de FCFA, les aides et secours, pour 500 millions de FCFA, et les fonds spéciaux, pour 100 millions de FCFA. Pour l'exercice 2027, ils ont fait état d'une augmentation de 400 millions de FCFA des crédits inscrits au titre 3, consacré aux dépenses de biens et services, ainsi que de reclassements budgétaires au titre 5, relatif aux dépenses d'investissement, concernant notamment le Building administratif. Ils ont, par ailleurs, expliqué que la diminution globale des crédits alloués à la Primature résultait d'arbitrages internes dans la répartition des dotations budgétaires.

Revenant sur la procédure d'élaboration du PLFI, les Ministres ont rappelé que la préparation budgétaire obéit à un processus réglementaire structuré, comprenant notamment les travaux techniques des administrations, les conférences de performance, la définition des orientations à travers la lettre primatoriale de cadrage ainsi que les arbitrages rendus par les autorités gouvernementales compétentes. Ils ont précisé que les propositions formulées par les services techniques constituent des éléments préparatoires à la décision et demeurent soumises à l'appréciation et à la validation des autorités habilitées. Ils ont, à cet égard, réaffirmé leur attachement au respect des procédures et à la rigueur dans l'élaboration des prévisions budgétaires, afin de garantir la cohérence des choix retenus avec les orientations et les priorités définies par le Gouvernement.

Les Ministres ont réaffirmé leur disponibilité à poursuivre les échanges avec la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire et à lui apporter les éclaircissements ainsi que les informations complémentaires sollicités. Ils ont, à cet égard, souligné leur volonté de maintenir un dialogue institutionnel constructif avec la Représentation nationale, notamment sur les hypothèses macroéconomiques, les

prévisions de recettes, les orientations en matière de dépenses publiques, la gestion de la dette et les modalités de financement du budget de l'État.

À la suite des réponses apportées par les Ministres, vos Commissaires ont, à la majorité, rejeté les prévisions de recettes, les dispositions relatives à la dette publique ainsi que les projets de budget des pouvoirs publics au titre de l'exercice 2027. Ils vous demandent d'en faire autant, si cela ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.